



LE MONDE

# JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 20, numéro 7

4<sup>s</sup>

*Monette Barakett a 100 ans!*

## *Un véritable monument national*



Me Edith Brault-Lalanne, Me François Perron, Me Richard B. Boyczun,  
Me François-Nicolas Fleury et Me Alice Monet

**Monette  
Barakett**  
Avocats S.E.N.C.

La force du passé  
Le meilleur à venir

100 ans

Droit du travail • Droit de la santé et des services sociaux • Santé et sécurité du travail  
Droit professionnel • Droit de la construction • Droit immobilier • Litige  
Droit des affaires • Institutions religieuses et de bienfaisance

1010 de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal, Québec H3B 2R8  
514 878-9381 | 514 878 3957 | [www.monette-barakett.com](http://www.monette-barakett.com)

## Monette Barakett a 100 ans!

# Un véritable monument national

Par André Gagnon

**M**onette Barakett célèbre cette année son 100<sup>e</sup> anniversaire. Le cabinet est un chef de file en droit du travail, notamment en négociations dans les secteurs public, parapublic et privé. Portrait d'un bureau qui fait partie du paysage du droit québécois depuis 1912, ce qui en fait l'un des plus anciens cabinets francophones en Amérique du Nord.

Quand Gustave Monette et Ezioff Patenaude fondent leur petit bureau au début du siècle dernier, ils étaient loin de se douter que celui-ci compterait un jour 25 professionnels du droit, dont l'arrière-petite-fille de Me Monette, et encore moins qu'il deviendrait l'un des cabinets québécois les plus respectés en matière de droit du travail et de la santé.

Dans les années précédant la Révolution tranquille, le cabinet se bâtit une enviable réputation de plaideurs devant les tribunaux, allant même jusqu'à la Cour suprême. Gustave Monette, bâtonnier, sénateur, conseil de la reine, docteur en droit honoris causa a été l'un des avocats les plus hautement réputés de sa génération. Au début de sa pratique il mit en évidence ses talents dans des causes retentissantes.

En 1915, il représenta Jules Fournier, journaliste accusé de libelle et en 1922, il représenta en défense l'abbé Delorme dans le premier des trois procès.

De la Cour d'appel il fut souvent amené à la Cour suprême du Canada et avant l'abolition des appels, au Comité judiciaire du Conseil privé de sa Majesté à Londres pour le gouvernement du Québec sous le premier régime Duplessis, en 1936. À la Cour suprême il a laissé le souvenir des plus beaux plaidoyers que l'on pouvait y entendre<sup>1</sup>.

Le cabinet compte alors, parmi ses clients, des communautés religieuses qui dirigent plusieurs établissements de santé. Il faut se rappeler qu'avant les années 1960, l'État québécois était pratiquement absent du domaine de la santé et ne s'occupait alors que des plus démunis. En représentant les intérêts des religieuses, le cabinet devient rapidement un partenaire des pionnières du réseau de la santé.

Lorsque le réseau public des établissements de santé est créé, le cabinet élargit naturellement sa clientèle. Les réformes sont majeures et les années d'expertise du cabinet dans le domaine sont recherchées. L'assurance-hospitalisation, en 1960, puis l'assurance-maladie en 1970, bouleversent

<sup>1</sup> 162 *Revue du Barreau* / tome 30, numéro 2 / Mars 1970



*Le cabinet Monette Barakett se donne un air de fête.*



Me Pierre Laramée en compagnie de Son Eminence, Monsieur le Cardinal Jean-Claude Turcotte et Son Excellence Monseigneur Christian Lépine.

l'organisation et l'administration du réseau. « Tout restait à faire », se souvient Raymond Barakett, témoin privilégié de ces changements fondamentaux et acteur important lors de l'adoption de la première Loi sur les services de santé et services sociaux du Québec.

À cette époque, durant les grands mouvements de grève dans les hôpitaux, sans le Conseil des services essentiels d'aujourd'hui, le cabinet pouvait déposer plus d'une vingtaine de requêtes en injonction pour tous les établissements touchés.

Monette Barakett est alors de tous les débats. Fort de son expérience en droit du travail, il participe activement aux premières négociations et à l'application des conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux. Le cabinet devient pour ainsi dire un collaborateur incontournable de ce nouveau réseau. Il connaît les enjeux et avise en conséquence les principaux acteurs, autant au niveau national, régional que local.

Qui ne se souvient pas de Me Jacques Lévesque, qui avec sa verve et son humour avait plaidé, lors d'un congrès provincial du Barreau du Québec au début des années 1970 sur le port de la toge « *aujourd'hui on nous enlève la toge, demain*



Me Linda Lauzon et Mme Laurence Bélanger, étudiante en droit.



Me Pierre Laramée, Diane Champagne, administratrice et Sylvie Ferland, parajuriste

ça sera le code civil » d'autant plus objectif de sa part qu'il la portait rarement dans les arbitrages.

Par la suite, le droit du travail et de la santé et des services sociaux est en plein essor. Les avocats de Monette Barakett s'impliquent dans la résolution des problèmes juridiques soulevés par la pratique quotidienne. Ils rédigent et publient quantité d'ouvrages sur divers thèmes et continueront de le faire jusqu'à aujourd'hui, notamment avec les ouvrages du cabinet Les droits de la personne et les relations du travail, rédigé sous la responsabilité de Me Jean-François Pedneault, Les mesures disciplinaires et non disciplinaires dans les rapports collectifs, dont Me Éric Séguin est l'un des coauteurs, et Droit de la santé Lois et règlements annotés, Bulletin de droit de la santé, Droit de la santé en bref, qui sont devenus des références dans les milieux juridique, universitaire et du travail.

Au cours des années 1980, sous l'égide de Me Lise-Anne Desjardins, le cabinet devient un chef de file en santé et sécurité du travail, un nouveau champ d'expertise de droit en pleine émergence. Parallèlement, le domaine des droits de la personne se développe considérablement, particulièrement dans les relations du travail. Encore là, le cabinet est à l'avant-scène et le restera.



Me Jean-François Pedneault, Laurence Bélanger, étudiante en droit, Marie-Claude de Grandpré, stagiaire en droit, Me Janie-Pier Joyal, Me Alexandra Doyon et Me Maxime Arcand



L'Honorable Scott Hughes,  
juge à la Cour du Québec

« Le succès et la longévité de notre cabinet reposent certes sur une connaissance du réseau difficile à égaler et sur ses spécialistes accomplis, mais ce qui a vraiment fait notre marque au cours de toutes ces années, c'est notre pratique de rigueur et le maintien d'une relation privilégiée avec la clientèle », constate Me Richard Boyczun, associé directeur du cabinet.

Aujourd'hui, Monette Barakett compte 25 avocats qui s'illustrent dans plusieurs sphères de l'activité économique, autant dans les secteurs public, parapublic et privé. Ils pratiquent dans plusieurs domaines du droit, dont le droit du travail, le droit de la santé et des services sociaux, le droit de la santé et de la sécurité du travail, l'accès à l'information, le droit corporatif, le droit professionnel, le litige, le droit de la construction et de l'approvisionnement, le droit immobilier et dans les domaines propres aux institutions religieuses et de bienfaisance. Ces avocats bien engagés partagent les valeurs de rigueur, d'intégrité et, surtout, de respect du client, qui étaient primordiales pour les fondateurs du cabinet.

En droit de la santé, la réputation de Me Christiane Lepage est depuis longtemps établie. Son expertise est très recherchée par tous les paliers du réseau de la santé et des ser-



Me François Perron

vices sociaux. Elle est d'ailleurs la conseillère juridique des associations d'établissements dont l'AQESSS.

Plusieurs avocats du cabinet consacrent principalement leur carrière en droit du travail ou en droit de la santé et de la sécurité du travail. Ils ont établi leur crédibilité depuis de nombreuses années et ont acquis le respect des professionnels du milieu juridique. On ne saurait passer sous silence la contribution remarquable de Me François Perron, lors des dernières négociations de conventions collectives concernant plus de 200 000 employés du secteur public.

Soucieux de répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle, d'autres avocats se sont spécialisé en droit de la construction et de l'approvisionnement, en droit immobilier, en droit corporatif et en responsabilité. Les changements constants des lois touchant les organismes publics et parapublics les poussent à toujours être à l'avant-garde et à se renouveler.

Notre métier : quantifier pour décider

**Accuracy**

Accuracy Canada poursuit sa croissance et s'installe à deux nouvelles adresses

<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes, litiges, arbitrages</li> <li>Évaluation d'entreprise</li> <li>Support aux transactions</li> <li>Redressement d'entreprise</li> <li>Analyses économiques et financières</li> </ul>	<p><b>ACCURACY QUÉBEC</b> Complexe Jules Dallaire 2828, boul. Laurier bureau 930 Québec (Québec) G1V 0B9 Tél. : 418-780-1956</p>	<p><b>ACCURACY MONTRÉAL</b> Tour Telus 630, boul. René-Lévesque Ouest bureau 2650 Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : 514-333-0633</p>
--	--	---

www accuracy com

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal | Rome | New Delhi



# notabene

## Plateforme de signification-notification électronique



### Une première au Québec !

Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)



Un service d'échange **rapide** et **sécuritaire**



**Simple et convivial** comme votre courriel



**La garantie et la preuve** d'une transmission **intègre**



**La conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients



Une **application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus



Des **économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur

**Notabene**  
l'innovation en matière d'échange juridique !

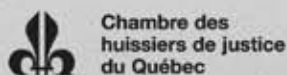
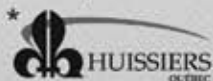
**Supervisé par un tiers de confiance : l'huissier de justice**

**Gratuit pour une période limitée!**



[www.signifiez.com](http://www.signifiez.com)

Offert par :



Réalisé par : **Notabene** technologies

\*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)



Invités et Me Lise-Anne Desjardins et Me Janie-Pier Joyal

Malgré les nombreuses propositions, au cours de son histoire, le cabinet a toujours résisté aux vagues de fusions et d'acquisitions. C'est une volonté de maintenir la taille du cabinet autour de 25 professionnels afin de garder un esprit d'équipe et d'offrir un service à valeur ajoutée à la clientèle.

Monette Barakett est extrêmement fier de ses réalisations et entrevoit l'avenir avec optimisme en comptant sur une solide relève. Depuis plusieurs années, le cabinet a su planifier cette relève en misant sur une équipe de professionnels dynamique et compétente. Elle n'hésite pas à s'investir avec succès et ardeur dans plusieurs secteurs de droit, qu'ils soient traditionnels ou plus contemporains.

Le 10 mai dernier, près de 500 personnes ont pris part à une grande fête au Monument-National pour célébrer le centième anniversaire du cabinet. Cet événement, qui a connu un franc succès, est un des éléments du programme du centenaire qui se déroule au cours de l'année. « Nous avons profité de notre centenaire pour remercier tous nos clients et partenaires et leur dire que, peu importe les défis auxquels ils devront faire face, ils peuvent compter sur notre équipe! », conclut Me Boyczun.

Une force du passé, résolument tournée vers l'avenir.



Mes Edith Brault-Lalanne, Stéphanie Rainville, Marie-Noëlle Legault, Anne-Marie Peltier, Isabelle Auclair

# EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

## CE QUI NOUS DISTINGUE:

Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

## Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163	André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164
Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162	Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6162	Suzanne Harting BAA 514.227.6180
Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171	Jean-François Lefebvre LL.B., BAA, D.Fisc. 514.227.4158	Jacqueline Lemay CPA, CA, CA•EJC 514.227.6182
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746	François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183
Julie Forcier CPA, CA, CA•EJC 418.263.4747	Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186	Carl Pelletier CPA, CA, CFE 514.227.6181



# NAVIGANT

[www.navigant.com](http://www.navigant.com)

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

**Volume 20, numéro 7**

**LE MONDE JURIDIQUE**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec)  
H1L 4Y5  
(514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
Internet : [www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/](http://www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/)  
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

**Rédacteur en chef**

*André Gagnon, B. A., LL. L.*

**Adjointe à la rédaction**

*Jeanne d'Arc Tissot*

**Saisie de textes**

*Louis-Benjamin Gagnon*

**Publicité**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
Tél.: (514) 353-3549

**Tirage et distribution**

*Zacharie Gagnon*

**Abonnement:**

*Mme Jeanne D'Arc Tissot*  
Téléphone: (514) 353-3549

**Infographie**

*Image-innée*

**Photographie**

*Alain Michon*  
*Photos Pro-Multi+ inc.*

Le Monde Juridique est publié par  
Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur:** *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie  
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2012 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est  
formellement interdite sous peine de poursuite.

**Monette Barakett a 100 ans! Un véritable monument national**

*Par André Gagnon*..... 3

**Nos druides récidivent et acquièrent Tap Touche**

*Par André Gagnon*..... 9

**Jean Lapierre gagne son procès**..... 10

**L'avocat de la Formule 1**..... 11

**Me Donald McCarthy, prochain associé directeur de Lavery**..... 14

**Le Barreau du Québec participe  
au projet pilote de coordination parentale**..... 15

**Bonnes Tables de Montréal**  
*Par Claire Vuitton*..... 17

**D'un cabinet à l'autre**..... 20

**Accusé par sa femme injustement,  
il obtient 600,000 \$ en dommage**..... 21

**L'Institut d'étude sur le développement international  
de l'Université McGill et Fasken Martineau s'associent  
pour créer un nouveau cours dans le cadre d'un  
programme de certificat destiné aux professionnels**..... 23

**Me Pierre-Claude Nolin, Sénateur, nommé lieutenant-colonel  
honoraire du Régiment de Maisonneuve**..... 24

**Marie-Josée Hogue reçoit la distinction d'avocat émérite**..... 24

**Lavery accueille neuf nouveaux avocats**..... 25

**Lehman Brothers Australia breached its fiduciary duties  
to important clients**..... 26

**A.G. Schneiderman settles \$181 million deceptive marketing case  
with Janssen Pharmaceuticals and Johnson & Johnson**..... 27

**New journal features agora on kiobel U.S. Supreme court case**..... 29

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

15 ans déjà  
1997-2012

**Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions  
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**

# Nos druides récidivent et acquièrent Tap Touche

Par André Gagnon

**D**ans le précédent numéro, un article intitulé « Trois avocats proposent un Antidote aux fautes de français », soulignait l'audace, le dynamisme et le succès de Mes André d'Orsonnens, François Raymond et Pierre Trahan. L'esprit entrepreneurial de ces trois actionnaires de *Druide informatique* ne se dément pas : leur société annonce cette fois l'acquisition de *Tap'Touche*, le logiciel d'apprentissage du doigté au clavier développé par la société *De Marque*.

« Plusieurs entreprises américaines se sont montrées intéressées à faire l'acquisition de *Tap'Touche*; je suis très heureux que son développement se poursuive chez *Druide*, une compagnie québécoise reconnue qui a toute ma confiance » a commenté Marc Boutet, président et cofondateur de *De Marque*.

*Tap'Touche* s'adresse aux débutants comme aux initiés. Le logiciel évalue d'abord les forces et faiblesses de l'utilisateur puis propose des exercices personnalisés en conséquence. Des dictées vocales, des textes pratiques et des jeux stimulants contribuent à l'amélioration du doigté. *Tap'Touche* présente même des conseils sur l'ergonomie et les bonnes habitudes de travail. Des statistiques détaillées permettent enfin à l'utilisateur de suivre sa progression.

« Avec *Antidote*, voilà plus de 15 ans que nous aidons les gens à écrire sans fautes; il était temps que nous les aidions à écrire plus vite! » lance en riant André d'Orsonnens, président du conseil et chef de la direction de *Druide informatique*. « Cette acquisition fait de *Druide* le chef de file mondial en matière de logiciels d'aide à la rédaction du français ».

Véritable suite linguistique, *Antidote* rassemble plusieurs grands outils d'aide à la rédaction qui l'ont fait plébisciter par la presse spécialisée de toute la francophonie : un cor-



Mes André d'Orsonnens, président du conseil et chef de la direction de *Druide informatique*, Pierre Trahan, président de *Cedarome Canada* et François A. Raymond, associé pratiquant le droit commercial et corporatif chez *Heenan Blaikie*.

recteur grammatical et stylistique avancé, de multiples dictionnaires sophistiqués et des guides linguistiques détaillés. Ses vastes ressources pour écrire en français, conçues d'abord pour la bureautique professionnelle, sont accessibles de façon simple et pédagogique.

*Tap'Touche*, dont la réputation n'est plus à faire, contribue également à la réussite du rédacteur puisque la maîtrise du clavier constitue un atout en milieu de travail. Une bonne technique de frappe permet au rédacteur de se concentrer sur la qualité de la langue et le contenu de son message. Un incontournable pour les professionnels du monde juridique et... leur progéniture!

Plus de 1000 000 de personnes ont fait appel à *Tap'Touche* pour développer des habiletés durables au clavier. Sous la marque de commerce *Typing Pal*, son réseau de distribution s'étend au Canada anglais, aux États-Unis et au Royaume-Uni. « Voilà une autre raison pour laquelle cette acquisition présente une étape importante pour la croissance de *Druide*; la commercialisation d'un futur *Antidote* pour l'anglais s'en trouvera grandement facilitée » ajoute Me d'Orsonnens. Le prix de la transaction n'a pas été dévoilé.

# Jean Lapierre

## gagne son procès



**L**a Cour supérieure a donné raison à l'analyste politique de TVA Nouvelles, Jean Lapierre, dans sa poursuite en diffamation contre le journaliste et ex-directeur des émissions d'affaires publiques à Radio-Canada, Pierre Sormany.

La cour accueille en partie l'action du demandeur et condamne M. Sormany à payer la somme de 22 000\$ à titre de compensation pour le préjudice moral causé, un montant nettement inférieur à celui réclamé.

En septembre dernier, Pierre Sormany avait écrit sur le mur Facebook d'une journaliste au sujet de Jean Lapierre: «Ancien politicien et animateur-choc de TVA et LCN, mais qui offre aussi ses services-conseils en relations publiques et qui a parmi ses clients nul autre que son "ami" l'entrepreneur Antonio Accurso».

Jean Lapierre avait par la suite entamé une poursuite en diffamation contre M. Sormany, lui réclamant 250 000\$ de dommages compensatoires et 100 000\$ de dommages punitifs, pour un total de 350 000\$.

Dans un jugement rendu jeudi, le tribunal indique que M. Lapierre n'a perdu ni son honneur ni sa réputation, mais que «l'un et l'autre ont néanmoins été entachés. Un préjudice a donc été causé à Lapierre qui appelle une compensation».

Au sujet des propos de M. Sormany, «le tribunal en conclut que ces propos étaient diffamatoires et fautifs. Donc illécites», peut-on lire dans le jugement.

Le tribunal estime également «que Sormany, en ne procédant pas à des vérifications préliminaires, ne s'est pas comporté en homme raisonnable et a, dans la partie de son commentaire du 26 septembre déjà citée, diffamé Lapierre en tenant des propos qui vont au-delà de ce que la liberté d'expression autorise».

De plus, le juge Michel Yergeau, de la Cour supérieure, estime que «Sormany ne tient pas ce propos en tant que journaliste à l'emploi de la Société Radio-Canada, mais à titre personnel. On ne peut toutefois mettre de côté sa profession et son expérience dans l'appréciation globale du contexte dans lequel ces propos ont été tenus. Le moins qu'on puisse dire est qu'on se serait attendu à plus de rigueur de la part d'un journaliste de tant d'expérience même s'il exprimait des propos de nature privée, comme il le prétend».

Le jugement indique toutefois que «M. Sormany n'a pas agi de manière intentionnelle au sens de la loi», et c'est pourquoi le tribunal n'accorde pas de dommages punitifs.

Joint par téléphone jeudi après-midi, Jean Lapierre s'est montré satisfait du jugement. «Je suis heureux que la cour ait répudié les propos diffamatoires de M. Sormany, et en le condamnant à me payer compensation, la Cour affirme qu'on ne peut pas écrire des faussetés sur les réseaux sociaux sans en être responsable», a-t-il commenté.

Sources : tvanouvelles.ca

**MIDI D'ENFER**  
POWER LUNCH  
11:30 - 2:30 LUNDI - VENDREDI  
1221 René-Lévesque Ouest  
reservations@1221steakhouse.com  
514.879.1221

DOUZE VINGT ET UN

25 PRIX FIXES

Stephanie, Réservez ma table. SVP

# L'avocat de la Formule 1

**M**e Guy Gilain, avocat du bureau montréalais De Grandpré Chait et pilote de la classe Master dans le Championnat Formula Tour 1600, disputait le week-end dernier l'avant-dernier rendez-vous de la saison, au Calabogie Motorsports Park, situé au sud-ouest d'Ottawa. Deux courses étaient à l'horaire qui, bien que contrariées par quelques ennuis mécaniques, ont permis à Guy Gilain de se rapprocher un peu plus du titre de champion 2012 avec une nouvelle victoire.

Lauréat des courses sur le Circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du Grand Prix du Canada en juin, de celles de juillet au Circuit Mont-Tremblant, puis en août au Grand Prix de Trois-Rivières, Guy Gilain abordait ce nouveau rendez-vous, sur le difficile circuit de Calabogie, avec confiance, sachant qu'en cas de nouveau gain, le titre 2012 lui serait acquis avant même les dernières courses de la saison.



Guy Gilain – classe master ft1600 – meneur au championnat 2012.  
© Marie-Claude Nolin/Pole-Position Magazine

Qualifié en pole position pour la première des deux épreuves, le Longueillois menait lorsqu'un cylindre du moteur de sa monoplace Van Diemen s'est déconnecté, forçant le pilote à poursuivre la course avec seulement 60% de la puissance du moteur. « C'est frustrant quand on sent qu'on a la victoire à portée de main d'être ainsi ralenti par un ennui mécanique, mais je me suis accroché à tout de même terminer

## *Le Dîner en Rose*

**"Distinguez-vous en Rose pour une grande Cause..."**  
**"Distinguish yourself in Pink for a grand cause..."**

Depuis 2006 au Québec, la **Fondation Kelly Shires contre le Cancer du Sein** a accordé plus de 662 aides financières. Les demandes augmentent sans cesse. **"Le Dîner en Rose"** est un soutien majeur pour permettre à la Fondation de poursuivre son œuvre et d'aider une sœur, une mère, une amie, une collègue . . .

*Since 2006 in Quebec, the Kelly Shires Breast Cancer Foundation has granted more than 662 financial aids. Requests for aid are constantly on the rise. "Le Dîner en Rose" is essential to allow the Foundation to pursue its work and help a sister, a mother, a friend, a colleague...*



**Lundi 19 Novembre 2012 – Monday, November 19th, 2012**  
**Cocktail & Souper – Cocktail & Dinner** **Centre Mont-Royal, Montréal**

En présence et avec le soutien de personnalités / *In the presence and support of :*  
**L'Honorable Liza Frulla,**

**Isabelle de Sibert-Dusastre,** Présidente Québec de la Fondation K. Shires

**Manuela Goya,** Secrétaire Générale, Montréal Métropole Culturelle

**Hélène Bussièrès,** Associée, Stikeman Elliott

**Christian Paire,** Directeur Général, CHUM

**Michel Patry,** Directeur, HEC Montréal

**Dr Mark Basik,** Prix de carrière scientifique Guerrero, Professeur agrégé de Chirurgie et Oncologie, Université McGill

**Soyez des nôtres, votre présence fera la différence**  
**Join us, each of us will make a difference**



[www.dinerenrose.org](http://www.dinerenrose.org) - [info@dinerenrose.org](mailto:info@dinerenrose.org)

afin de marquer le maximum de points » confie Me Gilain. En vue de l'arrivée, l'abandon de son plus proche rival dans la course au titre, l'Ontarien Lew Mackenzie, en raison d'un bris de moteur a tout de même permis à Guy Gilain de terminer en troisième place de la classe Master, derrière Serge Lacroix et Ray Jr Courtemanche.

## Thierry Dorval fait paraître la deuxième édition de son ouvrage sur la gouvernance

**T**hierry Dorval, associé en droit des affaires chez Norton Rose Canada, vient de faire paraître la deuxième édition de son ouvrage intitulé **Governance of Publicly Listed Corporations**, lequel décrit de façon claire les principes de gouvernance qui aideront les conseils d'administration à mieux comprendre leurs obligations et à s'en acquitter.

Cette deuxième édition, publiée par LexisNexis, inclut les plus récents changements législatifs et jurisprudentiels ainsi que les autres développements en matière de gouvernance survenus depuis la première édition, publiée en 2005. Cet ouvrage fournit plusieurs modèles de chartes, de politiques et de descriptions de fonctions qui seront très utiles aux administrateurs de sociétés et à leurs conseillers juridiques.

Vous trouverez plus d'information concernant cet ouvrage sur le site de LexisNexis à l'adresse [www.lexisnexis.ca/bookstore/bookinfo.php?pid=1263](http://www.lexisnexis.ca/bookstore/bookinfo.php?pid=1263)

Thierry Dorval pratique le droit des valeurs mobilières et le droit de la concurrence. Il s'occupe de nombreux mandats en matière de fusion, d'acquisition et de vente d'entreprises. Il préside notre équipe Gouvernance et responsabilité des administrateurs. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval, d'un MBA de l'Université d'Oxford et d'un doctorat en droit de l'Université d'Ottawa.

Norton Rose Canada aide ses clients à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance et à surmonter les défis liés à ce domaine. Le cabinet a pris part à des mandats touchant pratiquement tous les aspects juridiques de la gouvernance d'organisations publiques et privées.

À nouveau qualifié premier, Guy Gilain abordait la seconde course avec un peu d'appréhension car, aux qualifications, il n'avait pu compléter qu'un seul tour, une grosse roche ayant perforé le radiateur de sa monoplace, entraînant une surchauffe moteur. L'équipe Britain West Motorsport avait donc installé en toute hâte un autre moteur pour cette seconde épreuve. « J'ai pris un très bon départ, au point de me retrouver en lutte avec des concurrents de la classe Pro dont les voitures sont plus légères, mais le moteur de rechange a commencé à perdre de la puissance au fil des tours. L'équipe pense qu'il s'agit d'un problème électrique mais quoi qu'il en soit, j'ai tout de même pu contrôler la situation et conserver le premier rang avec près de dix secondes d'avance sur mon plus proche poursuivant » explique Guy Gilain.

Guy Gilain totalise présentement six victoires et neuf podiums en dix courses disputées cette saison dans la classe Master de la série Formula Tour 1600. Il est presque assuré de remporter le titre de champion lors du dernier programme double, au Mont-Tremblant les 22 et 23 septembre prochains. Guy possède 41 points d'avance sur Lew Mackenzie. « Avec cette nouvelle victoire, je n'ai plus qu'à me rendre à la moitié de la première course de Tremblant pour marquer les points nécessaires et être assuré du titre » précise-t-il.

Guy Gilain tient par ailleurs à féliciter l'Ontarien Nathan Block, l'un de ses coéquipiers chez Britain West Motorsport, qui a mis la main sur le titre dans la classe Pro à l'issue des courses de Calabogie. Guy Gilain est avocat associé du bureau De Grandpré Chait, à Montréal. À titre de pilote, il a participé à des épreuves du Championnat du Québec de Formule 1600 dans les années 1990, avant d'effectuer un retour à la compétition automobile il y a trois ans, en Coupe Toyota. Il a débuté dans le championnat Formula Tour 1600 en 2010, décrochant deux victoires et montant quatre autres fois sur le podium de la classe Master. L'an dernier, il a terminé la saison vice-champion de la classe Master.

Il dispute le championnat 2012 grâce à l'implication de Gersol, De Grandpré Chait Avocats, Pole-Position Magazine, A.C. Construction, Construction Tigre, LML Électrique, Provencher-Roy Architectes, Promix, Bau-Val, Autocam et Guimond-Lavallée Comptables.

Trois ans de persévérance ont permis à Guy Gilain, associé chez De Grandpré Chait, remporte le championnat de la classe Master du Formula Tour 1600 le dimanche 23 septembre dernier.

Âgé de 51 ans, Guy poursuit sa passion pour la course automobile depuis plus de 30 ans, tout en bâtissant une brillante carrière en tant qu'avocat spécialisé en droit de la construction. Qui aurait cru que sa détermination l'aurait également conduit sur la plus haute marche d'un podium. « Ce fut un parcours sinueux, explique Guy Gilain. J'ai plus souvent été en coulisse que sur la piste! »

En effet, c'est à la fin des années 80 qu'il fait ses premiers pas dans ce sport. Il devient gérant de Claude Bourbonnais, négocie avec des équipes de Formule Un et est cofondateur du magazine Pole Position. Lors des années 90, il suit une formation de pilote automobile et grâce à des commanditaires généreux, il participe à quelques courses en Formule Ford. Devenu père, il met de côté le volant mais suite aux encouragements de son adolescente, il le reprend quelques années plus tard pour ne plus s'arrêter.

« Je n'aurais jamais imaginé qu'à 50 ans je me retrouverais dans un monoplace à 230 km heure sur quelques-unes des pistes parcourues par le célèbre Gilles Villeneuve, poursuit Guy. Il doit y avoir une certaine vérité derrière le dicton « On ne vieillit pas, on s'améliore! ».

Lorsqu'on lui demande s'il y a des parallèles entre la course automobile et la pratique du droit de la construction, il répond d'un air taquin « Il y a des jours où faire de la course semble plus facile. Dans les deux cas, il y a des habiletés essentielles à maîtriser telles : le sens de l'observation, la capacité à anticiper, analyser et s'ajuster en fonction des embûches, tout en évaluant et en assumant le risque. »

« Outre le fait qu'il soit reconnu par ses pairs du milieu juridique et s'est mérité des reconnaissances telles que Best

## Maître Daniel S. Drapeau lance DrapeauLex Inc. - Une étude spécialisée en propriété intellectuelle

Maître Daniel S. Drapeau poursuivra sa pratique de plaideur et stratège en propriété intellectuelle au sein de l'étude DrapeauLex Inc., sise à Montréal. Grâce à sa structure flexible, son réseau international et son expertise reconnue, DrapeauLex Inc. accompagne ses clients et anticipe leurs besoins en propriété intellectuelle.

### À propos de Maître Daniel S. Drapeau

Avocat et agent de marques de commerce de renom, Maître Drapeau pratique le droit de la propriété intellectuelle depuis presque vingt ans, au sein d'Ogilvy Renault (maintenant Norton Rose) et Smart & Biggar. Membre du Barreau du Québec depuis 1991 et plaideur devant la Cour fédérale du Canada, Maître Drapeau est fellow de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada et membre de plusieurs autres organismes, nationaux et internationaux, dans le domaine de la propriété intellectuelle. Auteur prolifique et conférencier en demande, Maître Drapeau est fréquemment consulté par les médias pour rendre accessibles les enjeux de propriété intellectuelle.

### À propos de DrapeauLex Inc.

DrapeauLex Inc. offre ses services aux corporations et aux individus, anticipant leurs besoins en propriété intellectuelle. Pour en savoir plus, rendez vous au [www.drapeaulex.co](http://www.drapeaulex.co). DrapeauLex Inc. est fière d'appuyer le Projet LOVE, qui, par ses programmes éducatifs en photographie, vidéo, communications, journalisme et leadership, aide les jeunes, depuis 1993, à développer leur créativité et prévenir la violence.

Lawyers in Canada, Guy possède des compétences au-delà de celles requises dans sa pratique. Notre cabinet est fier de l'ensemble de ses réalisations », mentionne Eric Lalanne, président chez De Grandpré Chait. « C'est un tour de force que d'être champion dans sa catégorie en plus de se positionner 8e parmi 44 coureurs professionnels cana-

diens. Nous en profitons pour remercier tous ceux qui l'ont encouragé lors de la dernière saison, tout particulièrement ses commanditaires - Gersol, Pole-Position Magazine, A.C. Construction, Construction Tigre, LML Électrique, Provencher-Roy Architectes, Promix, Bau-Val, Autocam et Guimond-Lavallée Comptables. »

**MANOIR HOVEY** Romance Fine cuisine Charme  
★★★★★  
À 75 min de Montréal

**Un petit bijou niché sur les bords d'un lac**

À partir de 150\$ par personne par jour en occupation double  
Incluant souper quatre services, petit-déjeuner et service. Taxes en sus.

North Hatley, Cantons de l'Est, QC | 1.800.661.2421 | [www.manoirhovey.com](http://www.manoirhovey.com)

# Me Donald McCarthy, prochain associé directeur de Lavery



Me Donald McCarthy

**L**avery annonce que Me Donald McCarthy deviendra associé directeur du cabinet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est présentement vice-président, Affaires juridiques, Chef du contentieux et secrétaire d'Imperial Tobacco Canada (ITCan).

Donald McCarty a fait carrière chez Lavery de 1979 à 1997 et il est devenu associé en 1987. Membre du Barreau du Québec et du Barreau du Haut-Canada, il a développé une pratique spécialisée en droit des affaires et droit de l'environnement au service de sociétés locales et multinationales, principalement dans les secteurs des ressources naturelles et des services environnementaux.

Après s'être joint à ITCan en 1997, Donald McCarty a été nommé vice-président, Affaires juridiques et Chef du contentieux en 1999. Il a assuré la gestion des affaires juridiques en plus de siéger au conseil d'administration et d'être membre de l'Équipe de direction du Canada. Il a notamment piloté des transactions financières et des restructurations commerciales majeures et il a aidé son entreprise à composer avec plusieurs événements et enjeux qui ont façonné ses activités commerciales et celles de toute l'industrie. Il a aussi mis en œuvre des stratégies juridiques innovantes pour la gestion de litiges d'envergure et il a reçu en 2005, le Prix des conseillers juridiques du Canada, présenté par ZSA Recrutement juridique et le National Post, dans la catégorie « gestion des litiges et restructuration des entreprises ».

« Cette nomination à la direction de notre cabinet s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de notre vision stratégique, » a déclaré Richard Dolan, président du conseil d'administration. « Lavery se démarque depuis plusieurs années par son positionnement droit-affaires et par une offre de services centrée sur les besoins des entreprises. L'arrivée de Donald McCarty permettra à nos clients de bénéficier de

l'expérience d'un avocat d'affaires et de litige chevronné tout en apportant à la direction du cabinet l'expertise d'un haut dirigeant d'entreprise doté d'une connaissance approfondie de l'industrie des services juridiques ».

## L'honorable juge Gilles Hébert se joint au cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein Marchand Melançon



Les membres du comité de direction de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon sont heureux d'annoncer que l'honorable juge Gilles Hébert, c.r., qui a récemment pris sa retraite comme juge de la Cour supérieure du Québec, a accepté de se joindre à leur cabinet à titre d'avocat-conseil.

Admis au Barreau du Québec en 1968, Me Hébert a débuté sa carrière au sein du cabinet Desjardins Ducharme pour ensuite la poursuivre chez Hébert, Rancourt, Legault, Boucher. Il pratiquait alors le droit bancaire et le droit pénal. Il fut bâtonnier du Barreau du Richelieu en 1976, nommé conseil de la Reine en 1986 et il a accédé à la magistrature en 1991. Comme juge puîné, le juge Hébert fut coordonnateur de la Cour supérieure du district de Beauharnois de 1997 à 2002, puis coordonnateur de la Chambre criminelle du district de Montréal et des districts périphériques de juillet 2002 à janvier 2005. En 2004, de concert avec les juges Otis et Proulx de la Cour d'appel ainsi que les juges coordonnateurs de la Cour du Québec, il a contribué à la mise sur pied du programme de médiation en matière criminelle et pénale.

« Sa vaste expérience et ses connaissances approfondies du milieu juridique seront des atouts précieux pour notre cabinet », souligne Me Ruth Veilleux, membre du comité de direction. « Nul doute que son arrivée apportera une dimension nouvelle à bien des égards, notamment pour ses judicieux conseils ainsi que pour son apport à notre programme de formation continue des jeunes avocats. »

« Je suis très enthousiaste à l'idée de me joindre à Lapointe Rosenstein Marchand Melançon. Après 24 ans de pratique comme avocat et 20 ans comme juge à la Cour supérieure, j'ai envie d'aider les plus jeunes à acquérir un savoir qui ne s'apprend pas dans les livres », a déclaré Me Hébert qui a l'intention de faire profiter le cabinet de son expérience.

Protocole d'entente pour aider les familles en conflit

# Le Barreau du Québec participe au projet pilote de coordination parentale

Le bâtonnier du Québec, Me Nicolas Plourde, a signé le 6 septembre dernier le protocole d'entente de coordination parentale, un projet pilote visant à offrir aux couples séparés vivant des conflits intenses et récurrents un soutien et des services sur mesure afin de les aider à régler leur différend au sujet des enfants. « C'est avec beaucoup de fierté et d'espoir que le Barreau du Québec adhère au protocole d'entente sur le projet pilote de coordination parentale », a déclaré pour l'occasion le bâtonnier Plourde. « La gestion des conflits en droit de la famille implique la coordination et la coopération de divers intervenants : ce service de coopération parentale illustre bien cette approche collaborative. » Ce nouveau service s'inscrit dans le respect

des droits de chacun et de la saine administration de la justice, et vise le meilleur intérêt des enfants.

## Plusieurs partenaires pour assurer un soutien approprié

Outre le Barreau, d'autres institutions et organismes sont signataires de cette entente : la Cour supérieure du Québec, représentée par le juge François Rolland, le ministère de la Justice, représenté par le sous-ministre et sous-procureur général, Denis Marsolais, le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, représenté par son directeur général, Jean-Marc Potvin, et l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI), représentée par sa présidente, Lorraine Fillion.

**C**  
HÔTEL  
LE CRYSTAL

Communication • Conférence • Corporatif  
C<sup>3</sup> : Destination d'affaires où la qualité s'associe à la valeur

131 SUITES CORPORATIVES    AMERISPA    LA COUPOLE BRASSERIE DE LUXE    C<sup>3</sup>- ÉTAGE CONGRÈS ET AFFAIRES

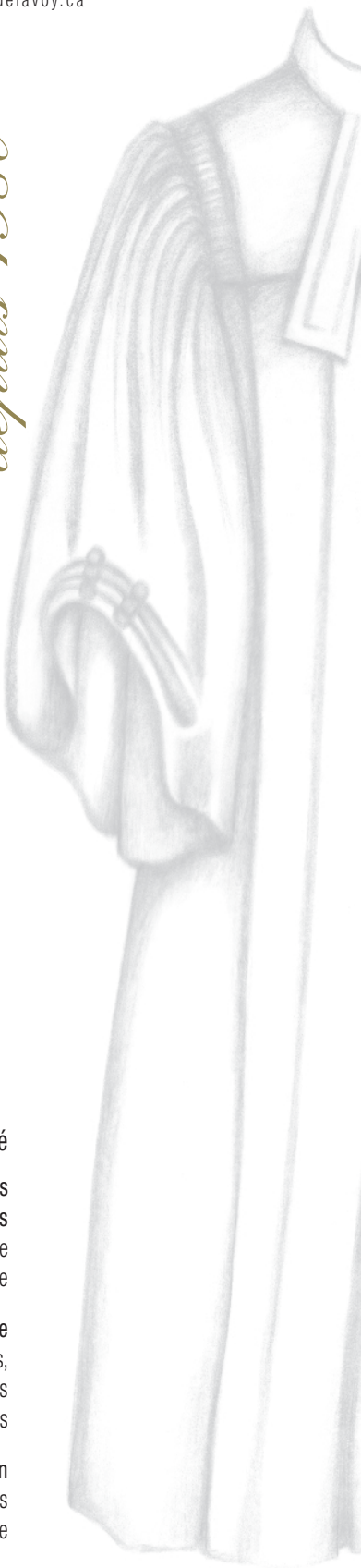
WWW.HOTELLECRYSTAL.COM  
1.877.861.5550

Appelez-nous pour nos meilleurs tarifs individuels ou groupes  
1100 de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 0A1

CHIC. URBAIN. *Très Montréal*

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



**Service personnalisé**

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

« Le projet expérimental auquel tous ces participants ont donné leur adhésion a pour objectif d'aider, en utilisant le mode novateur de la coopération parentale, les parents séparés ou divorcés qui vivent des conflits importants à mettre en œuvre un plan parental convenu entre eux et entériné par un jugement du tribunal. Le but du projet est d'assurer le meilleur intérêt des enfants et le respect de leurs droits. L'entente prévoit que deux professionnels d'expérience, soit un avocat et un travailleur social, assureront le soutien aux parents et baliseront leur démarche », explique le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

Ce projet de coordination parentale est une initiative du Service d'expertise et de médiation du Centre jeunesse de Montréal. Les coûts du projet sont défrayés par le ministère de la Justice. Ce projet fera par ailleurs l'objet d'une recherche menée par madame Francine Cyr, psychologue de l'Université de Montréal, sous la responsabilité de la Direction des services professionnels et des affaires universitaires du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.

Me Nicolas Plourde a signalé que le Barreau se réjouissait de la démarche pratique et constructive que représente ce projet pilote, qui se déroulera du 15 octobre 2012 au 31 mars 2014. « C'est ensemble et en mettant en complémentarité nos différentes expertises que nous pouvons innover et faire progresser la justice » a-t-il conclu.

**Lavery lance son nouveau blogue plan nord**

Lavery est heureux d'annoncer le lancement de son nouveau blogue Plan Nord. Ce blogue permettra d'informer régulièrement les lecteurs par l'entremise de diverses rubriques d'intérêt, y compris des analyses portant sur les occasions d'affaires reliées au Plan Nord, une revue de l'actualité, des nouveautés législatives et réglementaires, et des événements Plan Nord organisés par Lavery.

« Les auteurs du blogue de Lavery possèdent une expertise enviable dans les domaines associés au Plan Nord, notamment le droit minier, le droit de l'environnement, le droit autochtone, l'énergie et les ressources naturelles, les relations de travail, les transports et les infrastructures, et le droit municipal », soutient René Branchaud, un associé du cabinet qui est étroitement impliqué dans des projets s'inscrivant dans le cadre du Plan Nord.

Pour accéder au blogue Plan Nord de Lavery, il vous suffit de cliquer ici (<http://blogueplannord.lavery.ca/fr>). Nous vous invitons également à nous suivre sur Twitter (<https://twitter.com/LaverydeBilly>).

# Bonnes Tables de Montréal

## Maison Boulud<sup>1</sup> On y court !

Par Claire Vuitton

**A**près quatre années d'importants travaux de rénovation la "Grande Dame de la rue Sherbrooke", véritable icône du luxe et de l'élégance hôtelière, a rouvert ses portes à temps pour célébrer dignement ses cent ans d'existence. Inauguré la nuit de la Saint Sylvestre 1912, ce palace avait perdu de sa superbe avec les années. Aujourd'hui profondément remanié, il offre à ses clients un hôtel fastueux qui a su joliment mêler les vestiges de ce passé glorieux au nec plus ultra du confort contemporain.

L'établissement accueille en son sein deux hôtes de marque : la grande bijouterie Tiffany's et la non moins célèbre Maison Boulud, joyau de la haute gastronomie. Une nouvelle adresse qui s'insère avec élégance et distinction dans une ville fière de son patrimoine culinaire toujours en ébullition.

Daniel Boulud est à n'en pas douter l'un des dix meilleurs chefs au monde actuellement. New-yorkais depuis trente ans, il est à la tête d'une douzaine de restaurants à Miami, Palm Beach, Londres, Pékin, Singapour et surtout New-York où il a ouvert en 1993 le céléberrissime Daniel dans l'Upper East Side et qui compte aujourd'hui trois étoiles au Michelin. Le choix de Montréal pour l'ouverture de ce treizième établissement n'est finalement pas un hasard. D'origine lyonnaise, il est sans doute le chef qui a su combiner le plus habilement les traditions culinaires européenne et nord-américaine. Sa cuisine allie la finesse et l'élégance de la haute gastronomie



française à une certaine liberté d'expression, typiquement américaine. Or Montréal n'est-elle pas la ville qui traduit le mieux cet heureux mélange dont l'une des facettes est sans aucun doute la gastronomie : une ville fière de ses racines françaises, implantée en plein coeur de l'Amérique et bénéficiant aujourd'hui d'influences multiculturelles ?

Le restaurant est magnifique : chic, élégant et très confortable. Trois espaces – le lounge/bar, la salle à manger et la verrière – se dessinent élégamment grâce à des panneaux de verre coloré qui laissent filtrer une lumière douce et tamisée. Les tables sont agréablement espacées, les fauteuils très confortables et recouverts de tissus élégants. La verrière offre une très belle vue sur les jardins historiques du Ritz-Carlton,

<sup>1</sup> Maison Boulud – Ritz-Carlton Montréal – 1228, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H3G 1H6 – tél. : (514) 842-4224 [www.maisonboulud.com](http://www.maisonboulud.com)



dans lesquels il est d'ailleurs possible de déjeuner l'été. La pierre, le bois de cerisier et le cuir rythment le décor et lui confèrent une atmosphère contemporaine de luxe, calme et volupté ! La cuisine, partiellement ouverte offre le plaisir d'admirer l'agilité du chef dirigeant sa brigade.

Daniel Boulud a confié les cuisines de la Maison Boulud au jeune chef d'origine bolonaise, Riccardo Bertolino, qui travaille depuis quatre ans à ses côtés. Pour ce dernier "cuisiner n'est pas un métier, c'est une vie" ! Et c'est avec passion et excellence qu'il vit son quotidien. Sa première mission sera d'apprendre à mieux connaître la richesse des produits québécois afin d'en révéler toute leur authenticité. La Maison Boulud ne joue pas avec la qualité du produit. Elle doit être parfaite, tout simplement ! Daniel Boulud connaît déjà bien le "terroir québécois" et utilise d'ailleurs certains produits dans ses restaurants New-Yorkais.

À la carte une grande variété de choix : des plats qui font la renommée du chef, et qui donnent un aperçu de ses différentes tables à travers le monde, et des plats créés pour Montréal !

En entrée, la pieuvre à la Plancha accompagnée de Piquillo, de roquettes et d'une purée d'amandes Marcona est excellente. L'équilibre des saveurs est juste et offre une fraîcheur toute particulière. La Caille Royale grillée au Vadouvan, Avocat et Radis Rose est un plat signature : un pur délice qui laisse sans voix ! À goûter absolument ! Les saveurs sont parfaitement dosées et l'accord entre la caille et le

vadouvan - mélange de condiments et d'épices indiennes - admirable.

En plat du jour, un foie de veau exceptionnel, cuit à la perfection ! Accompagné de délicieuses petites pommes de terre, champignons et d'oignons caramélisés il évoque dès la première bouchée les souvenirs émus des plats d'autrefois cuisinés avec amour par nos grands-mères. Le flétan aux épices accompagné d'une aubergine et de fregola est lui-aussi parfait : un heureux mélange, subtil et délicat.

La carte des fromages propose un large choix de fromages français et québécois parfaitement affinés. Quant aux desserts, ils sont à se damner ! Le Chocolat coulant, caramel liquide et fleur de sel est tout simplement divin ! Le chocolat est excellent, le coeur au caramel coulant à souhait, un vrai péché de gourmandise !

En guise d'apothéose de délicieuses petites madeleines tièdes, cuites à la minute sont proposées en fin de repas, la cerise sur le gâteau !

Les vins qui accompagnent de tels plats ne sont pas en reste, loin de là. La sommelière Isabel Bordeleau gère une cave de plus de trois cents vins sélectionnés dans les caves de France - et en particulier de Bourgogne - et des grandes régions viticoles du monde. Un choix très large avec des maisons célèbres et d'autres plus rares, connues des spécialistes comme celle de Marcel Richaud, vigneron de caractère dont les bouteilles sont toujours difficiles à dénicher, même à Paris. L'éventail de prix permet à tous de trouver son plaisir.

Il est impossible de ne pas parler du service. Daniel Boulud est particulièrement attaché à la qualité de l'accueil et au confort de ses clients, et cela se sent ! Le service est délicat et attentionné, le personnel d'une extrême gentillesse. Il participe pleinement à cette atmosphère confortable et chaleureuse, jamais ni guindée ni sophistiquée de cette maison.

Après de longs mois d'attente la Maison Boulud récompense la patience de ses clients en offrant à Montréal une cuisine sans artifice, riche en émotions délicates et parfumées qui procurent un plaisir inoubliable. C'est sans aucun doute l'événement gastronomique de l'année, où il faut aller sans tarder, en courant ! La Maison Boulud est ouverte pour le petit-déjeuner, le brunch dominical, le déjeuner, le thé ou le dîner. Autant de bonnes excuses pour profiter pleinement de mets délicieux à toute heure de la journée !

# e-colloque international

22 octobre 2012

Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield

FRANCE • GRÈCE • GEORGIE • PAYS-BAS  
PORTUGAL • USA • AFRIQUE • CANADA

Un événement à ne pas manquer!

# ÉTAT DES LIEUX DANS LE MONDE



À l'ère des nouvelles technologies, simplifions les choses!

Sous la présidence d'honneur de l'honorable **André Wery**, juge en chef adjoint à la cour supérieure du Québec

**Conférenciers de renom:**

- M<sup>e</sup> **Christophe Bernasconi**, secrétaire général adjoint à la Conférence de La Haye de droit international privé
- M<sup>e</sup> **Jean-François De Rico Langlois Kronström Desjardins**
- M<sup>e</sup> **Dominic Jaar**, KPMG  
Associé et leader national, Gestion de l'information et administration de la preuve électronique
- Confirmation d'autres conférenciers à venir

Coût: 375 \$ plus taxes

Inscription en ligne: [www.chjq.ca](http://www.chjq.ca)

Formation en voie de reconnaissance par le Barreau du Québec  
Formation reconnue par la chambre des notaires



Chambre des huissiers de justice du Québec



notabene

fntc  
Fédération Nationale des Tiers de Confiance

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC



SOQUIJ

éducaloi

Université de Montréal

### Gowlings Montréal : recrutement de trois nouveaux avocats



**Ronald Audette, associé**  
Me Audette agit pour des institutions financières dans le cadre de litiges portant sur des opérations et des questions bancaires. Il représente des clients dans le cadre de litiges commerciaux complexes. Il représente également des créanciers et des syndicats dans le cadre de dossiers sur des questions de faillite et d'insolvabilité.



**Charles Daviault, avocat**  
Me Daviault pratique au sein de l'équipe de litige, plus particulièrement en matière de litige bancaire et commercial. Me Daviault agit aussi dans le cadre de dossiers impliquant la responsabilité d'administrateurs de sociétés et de litiges entre actionnaires.



**Patrick Glaude, avocat**  
Me Glaude se spécialise en droit du travail et de l'emploi. Il a également une grande expérience dans la rédaction de contrats de travail et de politiques internes d'entreprise, et est fréquemment consulté lors de questions touchant le transfert des employés dans le cadre de fusions, d'acquisitions ou de restructurations d'entreprises.

### Fasken Martineau accueille un nouvel associé dans son groupe Fiscalité à Paris



Fasken Martineau a annoncé la nomination de Jérôme Richardot en tant que Managing Partner du bureau de Paris. « Je tiens tout d'abord à remercier M. Gravel de tout le travail qu'il a accompli au cours des trois dernières années pour établir le bureau de Paris », a déclaré David Corbett, associé directeur de Fasken Martineau. « Je félicite également Jérôme Richardot pour cette nomination. Jérôme est un avocat de premier plan qui possède une connaissance approfondie du marché juridique de Paris. »

### Me Nelson Larivée se joint à Joli-Coeur Lacasse à Québec



Me Éric Beauchesne, président de Joli-Cœur Lacasse Avocats, est fier d'annoncer l'arrivée de Me Nelson Larivée au bureau de Québec. Diplômé en droit de l'Université Laval en 2007 et titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université Laval depuis 1985, Me Nelson Larivée a été admis au Barreau du Québec en 2011. Il s'est joint à notre cabinet en 2012 après plusieurs années de pratique dans la région de Québec à titre d'architecte, d'enseignant et d'entrepreneur. Ces expériences combinées ajouteront de la valeur à sa pratique axée sur le droit de l'immobilier et le droit de la construction.

### Robic Québec accueille un nouvel avocat



ROBIC, s.e.n.c.r.l. est heureux d'annoncer l'arrivée de Me David Chapdelaine Miller à son bureau de Québec. David Chapdelaine Miller est avocat et membre du Barreau du Québec depuis 2012. Il a obtenu un baccalauréat en droit (LL.B) de l'Université Laval en 2011. Il se spécialise en propriété intellectuelle et en droit des affaires. La pratique de David se concentre notamment sur le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets, ainsi qu'en droit transactionnel, commercial et corporatif.

### Wylie Spicer, leader en droit maritime et en droit de l'énergie, se joint à Norton Rose Canada

M. Spicer compte plus de 30 ans d'expérience en ce qui concerne tous les aspects du secteur du droit maritime et de l'énergie extracôtière et est une sommité reconnue en droit arctique. Il sera en poste à notre bureau de Calgary, où il servira principalement les clients du secteur de l'énergie du cabinet.

# Accusé par sa femme injustement, il obtient 600,000 \$ en dommage

**A** Spokane dermatologist, Dr. Wm. Philip Werschler, won a \$600,000 settlement and rare public apology from Washington state health officials who went public with charges of drug abuse and medical fraud based on a bogus tip from his ex-wife.

In a separate lawsuit, Werschler collected more than \$100,000 from his ex-wife, Kara Werschler.

The payment to Dr. William "Phil" Werschler is among the largest settlements in decades by the state Department of Health involving a physician, agency officials said. The public apology might be the first of its kind in the state.

Kara Werschler ignited the investigation late in the couple's bitter divorce by filing an anonymous complaint studied with accusations of office cocaine binges, sex orgies with staff and patients, hiring prostitutes and falsification of medical drug records. Reportedly, the false complaint was also in retaliation for being charged with two counts of assault after hitting Dr. Werschler and their oldest son.

The case decimated his practice and personal life, he told The Spokesman-Review last week.

"This was a good faith effort to protect the public, but there were oversights during the investigation," the state's official apology said. "We apologize for those oversights and regret any damage done to Dr. Werschler's personal goodwill, reputation, and the distress this has caused his family." The facts however appear otherwise as Dr. Werschler was charged with a law that doesn't even pertain to physicians. It appears the state's investigator purposefully deleted the portion of the charging document that demonstrated the law only related to the Department of Fish and Wildlife, not physicians, before handing it over to Dr. Werschler and his attorneys. Allegedly, the investigator also orchestrated illegal break-ins into Werschler's offices using ex-employees in an attempt to procure evidence. Â

Despite the apology, Phil Werschler, 54, said there remains an undercurrent of suspicion.

"I have the scarlet letter on me as a doctor, a husband and father," he said.

His children were teased at school. Pharmaceutical and research companies withdrew his professional affiliations. Longtime friends and medical colleagues distanced themselves.

State officials said they were duty bound to investigate the anonymous allegations that eventually looped back to the ex-wife, according to depositions. But the state's two-year probe spiraled into conspiracy, vendetta and a complete loss of investigative protocol and perspective, said Phil Werschler's attorneys. Top health officials now use the case as a teaching tool, and "new practices are in place to prevent these types of oversights in the future," the official apology said.

Department of Health spokesman Donn Moyer said the case helped prompt a review and policy change in matters of investigations of licensed professionals.

Dwight Correll, who conducted the investigation, kept his job despite Phil Werschler's demands he be fired. Allegedly, past legal records report that Correll had previously sued the City of Tacoma, WA, while employed there as police officer. Apparently Correll was hit in the head with a bottle during a July 4th event and claimed to have suffered a "permanent disability" that required the care of both a psychiatrist and a psychologist. Also, purportedly Correll was admonished by a Pierce County Judge for manipulating evidence that resulted in the false imprisonment of Donald D. Cowan. Apparently Cowan's frustration with the system and his subsequent lack of justice resulted in Cowan murdering a Pacific Lutheran University professor then committing suicide himself in 2001.

In another unusual twist, it was discovered in deposition that Kara Werschler and Peter J. Harris, the state's attorney who supervised the investigation, allegedly maintained an undisclosed personal relationship. Mr. Harris is now deceased.

Karen Jensen, the assistant health secretary who oversees DOH investigative services, said Correll continues to investigate health care professionals in Spokane. The case has

not disarmed investigators or muted the state's role of investigating medical providers, she said.

Phil Werschler said the entire episode is the most traumatic thing that ever happened to him. He pondered moving to another town and starting over with his second wife but decided to stay.

"This is my home," he said. "I won't leave."

## Family Lawyer Magazine Debuts Inaugural Issue

**T**he printed Family Lawyer Magazine debuts its inaugural issue this month. Slated to be published once a year, Family Lawyer Magazine is a glossy 108 page magazine devoted to helping family lawyers across the U.S. and Canada excel in their practice and live a balanced life. Over 33,000 copies of Family Lawyer Magazine have been mailed to law firms across the U.S. and Canada.

Family Lawyer Magazine offers relevant, topical and expert-crafted content from a roster of contributors including: judges, top family lawyers, technology experts, business valuers, accountants, mediators, QDRO specialists, marketing and practice development experts. It is designed to help both new and experienced family lawyers succeed in and out of the courtroom, better serve their clients, and achieve their career and personal potential.

In this first issue of Family Lawyer Magazine, there are over 40 articles and family law case reviews by expert contributors and interviews with family lawyers and judges. This issue features:

- Free CLE – three credit activities worth a total of 3.00 hours at no cost
- Interviews with two Judges – with advice for family lawyers
- Technology – apps for family Lawyers, cloud computing
- Legal Matters – digital evidence, military divorce, pre-marital agreement
- Financial Matters – QDROs and business valuations in a divorce, tax issues related to civil unions

- Practice Development – common website mistakes, case management systems
- Family Lawyer Life – stress management, work/play/volunteer, personal escapes
- A Charity Funding Challenge – initiated by Family Lawyer Magazine and Divorce Magazine, for one charity to win a \$6,000 prize donation;

The magazine also has sections devoted to:

- Case Reviews – for specific states and provinces
- Resources for Family Lawyers – and for their clients
- Professionals and Services Directory – listings of experts who can help family lawyers with their cases and their practices.

"We realize the value of a printed Family Lawyer Magazine for our readers who are extremely busy and enjoy the convenience of the magazine format for easy reference," said Family Lawyer Magazine Publisher, Dan Couvrette. "The magazine has the same goal as our website [www.FamilyLawyerMagazine.com](http://www.FamilyLawyerMagazine.com). We expect this magazine to have a long shelf life in an attorney's office, much like our other publication – Divorce Magazine."

[www.FamilyLawyerMagazine.com](http://www.FamilyLawyerMagazine.com) was launched earlier in the year, in March. It has hundreds of pages of articles and resources for family lawyers. Access to the site is free, and no registration is required. Family lawyers and other divorce professionals are invited to visit the site to get informed, participate in polls and comment on our blogs and articles. They are also invited to submit articles to Family Lawyer Magazine by contacting our Editorial Director, [marthac@divorcemarketinggroup.com](mailto:marthac@divorcemarketinggroup.com).

# L'Institut d'étude sur le développement international de l'Université McGill et Fasken Martineau s'associent pour créer un nouveau cours dans le cadre d'un programme de certificat destiné aux professionnels

**F**asken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, et l'Institut d'étude sur le développement international (Institute for the Study of International Development ou l'« ISID ») de l'Université McGill ont annoncé aujourd'hui qu'ils se sont associés pour créer un cours dans le cadre du Executive Education Certificate Program, soit un programme de certificat destiné aux professionnels.

Intitulé « CSR: Creating Value through Collaborative Sustainable Development », ce cours sur la responsabilité sociale d'entreprise s'adresse aux intervenants des secteurs public et privé et sera offert sur une période de cinq jours en novembre 2012 au campus montréalais de l'Université McGill. Il s'agit du premier d'une série de cours offerts dans le cadre de l'Executive Education Certificate Program.

« L'ISID est fière d'annoncer la mise sur pied de ce cours, qui sera livré sous forme de partenariat unique avec Fasken Martineau », a déclaré Phil Oxhorn, le fondateur et directeur de l'Institut d'étude sur le développement international. « Nous sommes convaincus que cette collaboration procurera d'importants avantages tant à l'ISID qu'à Fasken Martineau. Les intervenants du milieu des affaires et du secteur public ainsi que les ONG sauront aussi trouver des solutions pratiques aux principaux défis auxquels ils sont présentement confrontés » a-t-il ajouté.

« Les entreprises sont de plus en plus appelées à mettre sur pied des programmes et des initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Ce nouveau cours présentera les meilleures pratiques de ce domaine en évolution et en dressera un portrait tant juridique que pratique. Nous sommes heureux de jouer un rôle de figure

de proue avec l'ISID », a dit Kevin O'Callaghan, un associé de Fasken Martineau à Vancouver et le cochef du groupe Droit de la responsabilité sociale d'entreprise du cabinet.

« Notre cabinet est fier de ce partenariat avec l'Institut d'étude sur le développement international de l'Université McGill, et de nos efforts conjoints pour mettre sur pied ce cours innovateur du domaine de la responsabilité sociale d'entreprise » a ajouté Anne Drost, une associée de Fasken Martineau et la cochef du groupe Droit de la responsabilité sociale d'entreprise du cabinet.

## Historique

En décembre 2008, le Conseil des gouverneurs de l'Université McGill a créé l'Institut d'étude sur le développement international, ou l'ISID. Depuis ce temps, l'ISID s'est forgé une solide réputation en tant que chef de file de la recherche et de la formation dans le domaine du développement international. Il témoigne de l'engagement renouvelé de l'Université McGill à créer des liens avec les intervenants de ce domaine, au moyen d'une démarche de recherche multidisciplinaire propre à l'Université McGill qui favorisera directement la création de politiques et de pratiques fondées sur des données probantes.

La planification stratégique effectuée dans le cadre de la création de l'ISID a donné lieu à l'établissement d'un réseau de partenaires institutionnels. Les activités et les intérêts des membres de ce groupe exclusif jettent les fondements de synergies permettant à l'ISID de tirer parti de l'expertise et des ressources à sa disposition. En tant que partenaires et ambassadeurs de l'ISID, les partenaires institutionnels ont l'occasion de participer à diverses initiatives de l'ISID, lesquelles comprennent des conférences, des ateliers, des occasions de formation, des projets et des initiatives de recherche appliquée.

## Marie-Josée Hogue reçoit la distinction d'avocat émérite



Heenan Blaikie a le plaisir d'annoncer que le lundi 24 septembre, le barreau du Québec procédera à la remise officielle de la distinction d'avocat émérite à Marie-Josée Hogue, ad. E., associée au sein de notre équipe de litige et membre du comité exécutif du cabinet.

Plusieurs répertoires de portée nationale et internationale classent Me Hogue comme une des plus éminentes avocates plaidantes au pays. En 2009, elle était élue Fellow du prestigieux American College of Trial Lawyers.

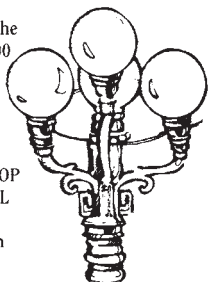
Le titre d'avocat émérite est décerné par le barreau pour reconnaître les membres s'étant distingués par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution à la profession et leur rayonnement dans leur milieu social. Le nombre total d'avocats émérites ne peut dépasser 2 % des membres inscrits au barreau.

## Le Mas des OLIVIERS

Ouvert  
le dimanche  
de 18 h 00  
à  
22 h 30

1216 BISHOP  
MONTREAL

Réservation  
861-6733



## Me Pierre-Claude Nolin, Sénateur, nommé lieutenant- colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve



*Le Sénateur, Me Pierre-Claude Nolin au Régiment de Maisonneuve*

Distingués membres du Cercle des Honoraires; J'ai le plaisir et le privilège de vous annoncer que le ministre de la défense, l'honorable Peter MacKay, c.p., vient de nommer le Sénateur Pierre Claude Nolin à titre de nouveau lieutenant-colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve. Le prestige de cette nomination ne manquera pas de rejailir sur le Régiment et sur le Cercle des Honoraires dont il sera, dorénavant, le représentant officiel.

Une invitation vous avait été transmise, hier, à ma demande, afin de vous convier à un 5 à 7, le mercredi 12 septembre prochain, pour inaugurer la nouvelle année d'entraînement du Régiment de Maisonneuve. Vu les circonstances, et afin de souligner l'importance de cette nomination, cette activité se transformera en cérémonie d'intronisation en l'honneur du Sénateur Nolin.

Je prie donc tous les membres du Cercle des Honoraires à se joindre à mon état-major pour accueillir dignement notre nouveau lieutenant-colonel honoraire dans ses nouvelles fonctions. Celui-ci nous fera part de sa vision et du rôle qu'il entrevoit pour le Cercle des Honoraires au sein du Régiment de Maisonneuve. Nous vous attendons pour 18h!

# Lavery accueille neuf nouveaux avocats

**L**avery est heureux d'annoncer que neuf avocats se sont joints au cabinet au cours des derniers mois. L'arrivée de ces jeunes professionnels témoigne de la volonté de Lavery d'attirer de nouveaux talents et d'optimiser son offre de services dans des secteurs de pratique qui répondent aux exigences de sa clientèle d'affaires au Québec et ailleurs au Canada.

Ces nouveaux avocats, suivis de leur année d'admission au Barreau, évolueront au sein de trois groupes de pratique du cabinet.

## Droit des affaires

Me Bianca Laliberté - 1999  
Me Catherine Méthot\* - 2010  
Me Audrey Gibeault - 2011  
Me Maxime Bergeron\* - 2011  
Me Étienne Guertin\* - 2012

## Litige

Me Michael Beeson - 2011  
Me Alexis Devroede-Languirand\* - 2012  
Me Dominic Boisvert\* - 2012

## Droit du travail et de l'emploi

Me Paméla Kelly-Nadeau\* - 2012

*\*Stage effectué chez Lavery.*

« L'ajout de ces juristes talentueux démontre que Lavery accorde une grande importance à la relève. Nous avons à cœur de développer les compétences de ces jeunes gens au sein de notre cabinet. Cette philosophie s'exprime notamment par le soutien que nous offrons à nos stagiaires. Ainsi, parmi les neuf nouveaux avocats de Lavery, six ont complété leur stage chez nous », précise Élise Poisson, associée directeur de Lavery.



Me Audrey Gibeault



Me Bianca Laliberté



Me Maxime Bergeron



Me Étienne Guertin



Me Alexis Devroede-Languirand



Me Michael Beeson



Me Dominic Boisvert



Me Paméla Kelly-Nadeau

# Lehman Brothers Australia breached its fiduciary duties to important clients

## **B**entham Capital's Parent Company Funds 72 Municipalities and Charities in Unprecedented Victory, With Possible Damages of \$230 Million

In a judgment handed down on Friday, September 21, 2012, the Australian Federal Court found that Lehman Brothers Australia had breached its fiduciary duties to municipalities, charities and churches by selling them highly risky, "synthetic" collateralized debt obligations (SCDOs), which blew up in the housing crisis. The judgment is the first in the world to find a global investment bank liable on both legal and ethical grounds for the sale of such toxic SCDOs.

IMF (Australia), Bentham Capital's parent, has been providing critical financing to plaintiffs in the long legal battle leading up to Friday's win. A separate damage phase will follow, but experts believe that Lehman's estate may be liable for as much as \$230 million or more in damages. Read the summary and full judgment here.

IMF is the world's first publicly traded litigation financier and the most experienced and successful funder in the world, with a 95% success rate in over 100 completed commercial cases. IMF invests in the U.S. (through Bentham Capital), the U.K., South Africa and New Zealand, in addition to Australia. Bentham Capital, based in New York, invests in large commercial and patent disputes.

The liability findings against Lehman are significant for a number of reasons. First, Justice Rares, for the Court, held that the investors were not properly advised of the

risks involved in highly complex financial products. He wrote: "I have found that [Lehman Australia] engaged in misleading and deceptive conduct in breach of [the Act] when it promoted the SCDOs to the [municipalities] in terms of suitable investments." He also found that Lehman had breached its fiduciary duties to plaintiffs.

Second, John Walker, executive director of IMF, said the ruling paves the way for larger plaintiff recoveries than expected: "Plaintiffs and certain other creditors will divide around \$230 million in assets of Lehman Australia. This means each and every municipality, charity and church will likely receive three or four times what was offered them by the liquidators three years ago."

Ralph Sutton, Bentham's Chief Investment Officer, described IMF's role in the action: "IMF decided to help plaintiffs because a global investment bank targeted not-for-profit organizations with outrageous conduct, as found by the Court. Plaintiffs could never have achieved this result without our help."

Finally, the judgment is significant as it may lead to many other similar actions relating to SCDOs by municipalities and not-for-profits in Australia, as well as in the U.S. and Europe.

Waiting in the wings is IMF's funded action against ABN AMRO and Standard & Poor's over similar synthetic products known as Constant Proportion Debt Obligations. A judgment in Australia is expected in the near future. John Walker added: "Success in the S&P action will also open the floodgates to new rating agency cases in the U.S., as well as in Oz."

# A.G. Schneiderman settles \$181 million deceptive marketing case with Janssen Pharmaceuticals and Johnson & Johnson

Largest Multi-State Consumer Settlement Ends Deceptive Advertising Practices And Off-Label Promotion Of Anti-Psychotic Drugs Risperdal And Invega

Schneiderman: Landmark Agreement Holds Pharmaceutical Companies Accountable For Deceiving Patients

**A**ttorney General Eric T. Schneiderman today announced a record \$181 million settlement with Janssen Pharmaceuticals, Inc., and its parent company Johnson & Johnson to resolve charges of improper marketing and advertising of the powerful anti-psychotic drugs Risperdal and Invega. Today's settlement, joined by New York and 36 other states and the District of Columbia, represents the largest multi-state consumer protection-based pharmaceutical settlement in history. New York will receive nearly \$9 million.

In a complaint filed today in New York County Supreme Court, Attorney General Schneiderman charged that from 1998 through at least 2004, Janssen Pharmaceuticals engaged in deceptive and misleading practices when it marketed Risperdal, Risperdal Consta, Risperdal M-Tab and Invega for off-label uses. As a result of the states' investigation, Johnson & Johnson agreed to change its marketing of Risperdal and Invega, and to cease promoting "off-label" uses of the drugs not approved by the U.S. Food and Drug Administration (FDA).

"Pharmaceutical corporations' illegal promotion of drugs for off-label uses must stop. Consumers, including parents of children with serious mental disorders and vulnerable patients should be able to trust their doctor's advice without fear that drug companies are manipulating their physi-

cian's independent judgment," Attorney General Schneiderman said. "This landmark settlement holds the companies accountable for practices that put patients in danger, and serves as a warning to other pharmaceutical giants that they must play by one set of rules. It goes further by ensuring that the corporations stop rewarding doctors for prescribing certain drugs or presenting scientifically-suspect studies as sound."

Risperdal is an anti-psychotic medication used to treat mental illnesses including schizophrenia, bi-polar disorder and irritability associated with children and adolescence with Autism. Invega, which is derived from risperdone, is also marketed for the treatment of schizophrenia and bipolar mania. The complaint charged that Janssen promoted Risperdal for unapproved uses, including dementia in elderly patients, schizophrenia and bi-polar disorder in children and adolescents, and depression, anxiety, obsessive compulsive disorder, conduct disorder, post-traumatic stress disorder, and Alzheimer's disease. Further, the complaint charged that Janssen concealed and misrepresented information regarding the side effects and efficacy of Risperdal thereby putting patients at risk.

#### The settlement prohibits Janssen from:

- Making false, misleading or deceptive claims regarding Risperdal or Invega;

- Promoting Risperdal or Invega for off-label uses;
- Promoting Risperdal or Invega by highlighting use for selected symptoms instead of diagnoses;
- Misusing continuing medical education ("CME") programs to market Risperdal or Invega;
- Awarding grants to Health Care Professionals ("HCPs") based on their prescribing habits;
- Presenting information and conclusions from a study that is not scientifically sound, or presenting information and conclusions in a manner that is not supported by the underlying study;
- Disseminating reprints containing off-label usage information.

**The settlement also requires Janssen to:**

- Report clinical research results regarding Risperdal or Invega in an accurate, objective and balanced manner;
- Disclose on its website a searchable listing of all HCPs and related entities who or which received any payments directly or indirectly from Janssen;
- Provide clear and conspicuous disclosure of the risks associated with the use of Risperdal or Invega in all of its promotional materials;
- Provide accurate, objective and scientifically balanced responses to requests for off-label usage information by doctors.

The filing was handled by Assistant Attorney General Benjamin J. Lee under the supervision of Laura J. Levine, Deputy Bureau Chief, and Jane M. Azia, Bureau Chief of the Consumer Frauds and Protection Bureau.

The other states that were part of today's settlement are Alabama, Arizona, Colorado, Connecticut, Delaware, District of Columbia, Florida, Hawaii, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Maine, Maryland, Michigan, Minnesota, Missouri, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Jersey, North Carolina, North Dakota, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvania, Rhode Island, South Dakota, Tennessee, Texas, Vermont, Washington, Wisconsin and Wyoming.

## Journée du Barreau - cérémonie d'ouverture des tribunaux - Réflexion collective sur le rôle social de l'avocat et remise de la Médaille à Me Christiane Pelchat

**C**'est aujourd'hui que se tiendra la traditionnelle Journée du Barreau de Montréal, qui souligne la rentrée judiciaire. La bâtonnière de Montréal, Me Catherine Pilon profitera de l'occasion pour inviter la confrérie à une réflexion collective sur le rôle social de l'avocat. « Par sa formation et les privilèges qui sont reliés à sa profession, l'avocat a le devoir de protéger la primauté du droit et de mettre ses connaissances au profit de ses concitoyens, pour bâtir une société juste et meilleure » souligne celle qui préside les destinées de l'un des plus grands barreaux du monde et deuxième barreau francophone en importance.

La cérémonie de la rentrée judiciaire se tiendra sous la présidence d'honneur de l'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef de la Cour d'appel et première femme à la tête du plus haut tribunal de la province. Celle-ci, de même que les honorables François Rolland et Elizabeth Corte, respectivement juges en chef de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, prendront la parole au nom de la Magistrature, alors que le bâtonnier du Québec, Me Nicolas Plourde et la bâtonnière de Montréal prendront la parole au nom du Barreau.

La bâtonnière profitera de l'occasion pour remettre la Médaille du Barreau de Montréal à Me Christiane Pelchat, en reconnaissance du rôle social qu'elle a joué tout au long de sa carrière, tant au niveau national qu'international. « J'éprouve une grande fierté à remettre notre plus haute distinction à cette avocate de renom, qui constitue l'exemple parfait de l'impact que peut avoir un avocat par le rôle qu'il joue dans la société », mentionne Me Pilon.

Les membres de la Magistrature et du Barreau profiteront ensuite du lunch de la Rentrée pour rendre hommage aux avocats célébrant leur 70e, 60e ou 50e anniversaire d'admission au Barreau et porter un toast pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux avocats admis depuis septembre 2011.

# New journal features agora on kiobel

## U.S. Supreme court case

**T**he American Society of International Law (ASIL) announces the release of the third issue of the 106th volume of its flagship publication, the *American Journal of International Law*. The issue contains a lead article that questions the definition of necessity by the International Law Commission's Articles on State Responsibility and an agora (a set of articles on one theme) that addresses the upcoming United States Supreme Court case *Kiobel v. Royal Dutch Petroleum*.

The three essays making up the agora are "Attorney General Bradford's Opinion and the Alien Tort Statute" by Journal Board member and ASIL Vice President Curtis A. Bradley (ASIL Academic Partner Duke University School of Law); "Alien Tort Claims and the Status of Customary International Law" by Journal Board member Carlos M. Vázquez (ASIL Academic Partner Georgetown University Law Center); and "The Use of Vattel in the American Law of Nations" by ASIL member Brian Richardson (Samuel I. Golieb Fellow, ASIL Academic Partner New York University School of Law 2011).

### Décès de Me Denis Lachance



Me Denis Lachance, âgé de 61 ans, avocat de litige réputé est décédé le 11 septembre au CHUS de Fleurimont (Sherbrooke) des suites d'une opération chirurgicale où son cœur a flanché. Il avait été très malade il y a quelques années suite à une intervention cardiaque mais s'était rétabli.

Natif de Québec, il a pratiqué chez Stikeman Elliott, puis chez Fasken Martineau avant de joindre le service des affaires juridiques d'Agropur. Il fut gouverneur de la Fondation du Barreau du Québec. Il fut longtemps associé de Me Yvon Martineau (Blakes Montréal) avec qui il a fait équipe pour représenter nombre de sociétés du Québec Inc.

Il laisse dans le deuil sa conjointe Renée Choquette et ses filles, ainsi que ses petits-enfants.

The lead article, "On the Use and Abuse of Necessity in the Law of State Responsibility" by ASIL Executive Council member Robert D. Sloane (ASIL Academic Partner Boston University School of Law), examines the definition of necessity in Article 25 of the International Law Commission's (ILC) Articles on State Responsibility. Necessity as a general "circumstance precluding wrongfulness" in the law of state responsibility is the definition that has been adopted rapidly, as a putative codification of international custom. Professor Sloane questions the advisability, coherence, and normative appeal of this definition in theory and practice and argues, with reference to the ILC mandate, that the definition reflects more "progressive development" than "codification" of general international law.

#### Additionally, this Journal includes the following:

- An Editorial Comment entitled "Correcting America's Continuing Failure to Comply with the Avena Judgment" by Journal Board member Steve Charnovitz (ASIL Academic Partner George Washington University School of Law);
- Notes and Comments on "The Nicaragua Case: A Response to Paul Reichler" by Journal Board member Stephen M. Schwebel (former president, International Court of Justice) and "Paul Reichler's Rejoinder" by ASIL member Paul S. Reichler (Foley Hoag);
- A Current Developments section featuring a piece entitled "The 2011 Judicial Activity of the International Court of Justice" by ASIL member Jacob Katz Cogan (University of Cincinnati College of Law);
- Five case reports on decisions from the International Court of Justice, the Court of Justice of the European Union, the European Court of Human Rights, the Korean Supreme Court, and the U. S. Supreme Court, edited by Journal Board and Exec-

utive Council member David P. Stewart (Georgetown University Law Center);

- A section on the latest developments in contemporary U.S. practice relating to international law, edited by Journal Board member and ASIL Vice President John Crook (George Washington University Law School); and
- A section of book reviews, edited by Journal Board member Richard B. Bilder (University of Wisconsin Law School).

This issue's complete table of contents is available at [www.asil.org/ajil](http://www.asil.org/ajil).

The 106th (2012) volume of the Journal is the second in the periodical's 100-plus-year history to be published online simultaneously with its traditional print counterpart. Through a partnership with the nonprofit, online, scholarly periodical resource JSTOR, the Journal, along with the Society's other top two periodicals—International Legal Materials and the Annual Meeting Proceedings—are now available electronically at no extra cost to ASIL members.

The Journal has been published quarterly since 1907 and, according to JSTOR, is "considered the premier English-language scholarly journal in its field." The Journal regularly features articles, editorials, and comments by preeminent scholars on developments in international law and international relations. It also includes analyses of decisions by courts and tribunals, and lists and reviews recent books on international law.

Members of the press may receive a complimentary copy of the current issue of the Journal by writing to Sheila Ward, ASIL Director of Communications and Member Relations, at [sward@asil.org](mailto:sward@asil.org).

ASIL is a nonprofit, nonpartisan, educational membership organization. It was founded in 1906, chartered by the U.S. Congress in 1950, and has held Category II Consultative Status to the Economic and Social Council of the United Nations since 1993. ASIL's mission is to foster the study of international law and to promote the establishment and maintenance of international relations on the basis of law and justice. The Society's nearly 4,000 members from more than 100 countries comprise attorneys, academics, corporate counsel, judges, representatives of governments and nongovernmental organizations, international civil servants, students, and others interested in international law. For more information, visit [www.asil.org](http://www.asil.org).

## eLaw Chosen as Best Docketing & Calendaring Software by NYLJ Readers

### New York legal community places eLaw at the top for the second straight year

A eLaw, the single source of critical knowledge for busy legal professionals, was recognized for the second year in a row as the best docketing and calendaring software in the third annual New York Law Journal (NYLJ) Reader Rankings. Published this month, the reader rankings allow the New York legal community to rank vendor products and services according to which are best in the users' opinions.

More than 6,800 lawyers and legal professionals cast ballots in an online survey comprised of 63 categories, including technology, research, accounting, insurance, financial services, litigation support, real estate, education, recruiting, and staffing. Voters had the option of selecting companies listed on the ballot or writing in another favorite. The voting was conducted via online ballot and compiled by the sales and marketing teams of the NYLJ.

eLaw provides the local knowledge required by legal professionals to productively manage caseloads by searching and monitoring court dates and events. eLaw subscribers have access to federal, state, and select local and appellate courts in New York and New Jersey. Features of eLaw include:Â

- Automated monitoring of cases of interest and alerts to events on registered cases.
- Automated synchronization of court dates with calendars in eLaw, Outlook, or several other case management systems.
- Virtual search of all dockets throughout NY and NJ across counties and years.
- Custom, on-demand reports to improve business intelligence.

eLaw also offers a secure electronic portal for filing, serving, and exchanging documents with opposing parties and clients and much more.



## Gravures Adams

### **Pour tous vos besoins en imprimerie**

Imprimer, Graver, Estampage à Chaud, Gaufrer  
En-Têtes de Lettres, Enveloppes, Cartes d'Affaires  
Invitation, Annonces, Couvertures, etc.

### **Système de gestion de commandes en ligne**

**S.V.P. communiquer avec nous  
pour recevoir des échantillons gratuits ou une soumission**

*Depuis*

**Gravures  
Adams  
International Ltée**

Pour tous vos besoins en imprimerie

**Siège Social**  
5690, boul. Thimens  
St-Laurent, QC H4R 2K9  
**T 514-937-7744**  
**F 514-937-9316**

**Sans Frais: 1-888-232-6729**  
[www.adamsengraving.com](http://www.adamsengraving.com)  
[info@adamsengraving.com](mailto:info@adamsengraving.com)

**MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO**

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$\***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **18 956 \$\***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **51 762 \$\***



**Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.**

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le [www.barinsurance.com](http://www.barinsurance.com).



**AABC**

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN  
Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

\* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 17 février 2012. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel. Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant). Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique. L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.